



Partage des biens. Procès Verbal d'avancement .

Par **betty0104**, le **03/11/2009** à **09:48**

Bonjour,

Suite Divorce.

Le Notaire vient de me faire parvenir une convocation pour l'établissement, d'un procès verbal d'avancement, des opérations de liquidation de communauté et d'indivision ...ou d'un procès verbal de difficultés...

- Cela, veut-il dire que je peux encore discuter sur les éléments qui ne me conviennent pas ?
- Où bien, le Notaire doit-il obligatoirement conclure ?

Merci pour vos réponses.

Par **betty0104**, le **04/11/2009** à **01:49**

Bonjour

Y-a-t-il quelqu'un pour répondre à ma question ci-dessus ?

Merci à tous .